

Le douziefme de May, le Capitaine de Tadouffac vint fommer nostre Reuerend Pere Superieur de fa promesse, le Pere luy accorda tres-volontiers celuy de nostre Compagnie qu'il demandoit: si tost que nos Chrestiens de Sainct Ioseph eurent connoissance de ce voyage, ils vindrent trouuer le Pere, le suppliant de parler à Tadouffac, c'est à dire, de faire des presens pour attirer à Sainct Ioseph le reliqua de ces pauvres peuples. Prie Monsieur nostre Capitaine, luy disoient-ils, qu'il parle aussi, peut-estre qu'ils respecteront [184] sa parole, s'ils viennent demeurer avec nous, nous parlerons de nostre costé, c'est à dire, nous leur ferons des presens pour applanir la terre, sur laquelle ils placeront leurs cabanes, ou leurs maisons. Monsieur le Gouverneur voiant que ce dessein tendoit à la gloire de nostre Seigneur, fit son present avec lequel nous ioignismes le nostre, pour les offrir selon l'instruction que nos Neophytes nous auoient donnée; car ils nous informerent par le menu, comme il falloit parler. Cela fait, le Pere monte dans vne barque, qui descendoit à Tadouffac, les vents contraires le retarderent assés long temps en chemin, mais écoutons-le parler de son voyage.

Le Mercredy veille du tres-Sainct Sacrement, vn canot de Sauvages nous vint aborder, comme ie vy que les vents, qui sembloient vouloir faire quelque tréue avec nous, recommençoient leur guerre, ie m'embarquay avec eux, promettant à nos François, que ie leur viendrois dire la saincte Messe le iour suiuant, si le temps le permettoit; les Sauvages m'emmenèrent en vn lieu où il n'y auoit ny terre ny [185] bois; c'estoit sur des roches, où ils auroient passé la nuit sans autre couerture que le ciel, si ie ne me fusse